

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mars 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LA COMMISSION ANTI-INFLATION

ON RÉCLAME L'ABOLITION DE CET ORGANISME ET  
L'APPLICATION DES PRINCIPES CRÉDITISTES—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion afin que nous puissions traiter d'une question urgente et qui réclame une attention immédiate.

Compte tenu du fait que, malgré les mesures anti-inflation du gouvernement, l'inflation continue à faire ses ravages dans toutes les régions du pays, et particulièrement dans le secteur de l'alimentation, et compte tenu du fait que les décisions de la Commission anti-inflation contribuent elles aussi à réduire le pouvoir d'achat des travailleurs canadiens face aux prix qui continuent à augmenter, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre étudie la possibilité d'abolir la Commission anti-inflation, qui coûtera plus de 13 millions en 1976, tout en mettant en danger la paix sociale au pays, et envisage la mise en application des mesures proposées par le Crédit social dans le projet de loi intitulé Bill C-328, Loi prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUE DES DISPOSITIONS FAVORISENT LA CÔTE  
SUD DU FLEUVE DANS LE NOUVEL ACCORD AVEC LE  
QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et très urgente.

Compte tenu de l'augmentation très inquiétante du chômage au Québec, et plus spécialement dans l'Est de cette province, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre recommande au ministre de l'Expansion économique régionale qu'il soit tenu compte lors de l'Accord Ottawa-Québec, des conditions économiques désastreuses de la région de la Côte du Sud, et que les besoins économiques de cette région soient mentionnés dans cet accord, pour qu'elle puisse en prendre avantage et réduire ainsi le nombre de chômeurs qui s'y trouve.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—L'ENTRETIEN DE M.  
REISMAN AVEC LE SOUS-MINISTRE—DEMANDE DE  
PRÉCISIONS

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, mes questions s'adressent au ministre de la Défense nationale. J'aimerais bien qu'il soit ici à temps. De toute façon, en son absence, je les poserai au premier ministre. Hier, le ministre de la Défense nationale a dit qu'il s'était entretenu au téléphone «avec mon sous-ministre» au sujet du financement du contrat d'achat des avions patrouilleurs Lockheed à long rayon d'action. En dehors de la Chambre, le ministre a semblé plutôt vague au sujet de la substance et la nature de ces conversations, mais il a avoué ici et en dehors de la Chambre que ces conversations téléphoniques avec son sous-ministre portaient également sur l'aide financière à la compagnie. Le premier ministre confirmerait-il la substance de ces conversations? Ne constituent-elles pas une tentative de Reisman and Grandy Limited pour établir des modalités de financement pour le contrat d'achat des avions patrouilleurs à long rayon d'action.

● (1410)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris part à ces conversations. Je pense que le mieux serait de prendre note de la question et de la poser au ministre un peu plus tard, quand il sera de retour à la Chambre.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** J'aurais espéré qu'après les déclarations qu'il a faites hier, le ministre se serait informé de la teneur de ces contrats. En tout cas, le ministre a déclaré en dehors de la Chambre qu'il croyait que l'autre partie à ces conversations était de fait M. Reisman. Il a fait cette déclaration en bas. Je me demande si le premier ministre serait en mesure de confirmer que M.